

- PM1 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS**
 Anciennes carrières, article L562-6 du code de l'environnement
- AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES**
 Monument historique inscrit
- Périimètre de protection des monuments historiques
- AC2 - PROTECTION DES SITES**
 Servitude de protection des sites et des monuments naturels inscrits
- SUP1 - CANALISATIONS DE TRANSPORT**
 Hydrocarbures
- PT3 - TELECOMMUNICATIONS**
 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication

- FONDS DE CARTE**
- Limites de communes
 - Bâtiment
 - Piste d'aérodrome
- RESEAU ROUTIER**
- Autoroute
 - Nationale
 - Départementale
 - Aure

Pour des raisons de sécurité, les tracés des servitudes (1bis) (TRAPIL) ne figurent plus sur le plan.

CONDITIONS D'UTILISATION DES SUP1:
 définies dans la convention entre la DRIEE et la DOT 95, en date du 6 novembre 2015

Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fins que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).

La position de l'ouvrage ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-36 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application).


Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Sources : IGN-BDTOPOR2016 ; DRIEE-IF ; DOT95 (SUP_12_2016)
 Auteur : DOT95/AVT/C
 Date : 28 décembre 2016

**COMMUNE DE GADANCOURT
 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**



N° INSEE : 95259 Echelle : 1/5000



Plan Local d'Urbanisme

Document 4b

Annexe 1b : Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Projet de loi n° 1017
 Loi n° 2018-1024 du 11 septembre 2018
 Article 17
 Application à compter du 1er janvier 2020

Projet de loi n° 1017
 Loi n° 2018-1024 du 11 septembre 2018
 Article 17
 Application à compter du 1er janvier 2020

GADANCOURT

Orléstudio

Enviro Scap